

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2018 A 20 H 15**

**sous la présidence de
M. Claude MUCKENSTURM, Maire**

Membres présents : Mme ERHOLD, M. URBAN et BECK Adjoints, M. BURGER, Mme FREIDIG, M. KLEIN, Mme AMANN, M. MEYER, Maire délégué, MM. EDER et KRAEHN, Mmes ILTIS et STEPP, M. LUX, Mme KAUTZMANN, M. ENGEL, Mmes LEININGER, CANOT et BECKER, MM. INGWEILER et GABEL, Mmes MALLO et GRUNENWALD et M. VOGT

Absents excusés avec procuration :

- M. Daniel MUCKENSTURM donne procuration à Mme LEININGER ;
- Mme SCHMITT donne procuration à M. le Maire ;
- Mme PETER donne procuration à Mme KAUTZMANN.

Nombre de Conseillers élus : 27

Nombre de Conseillers en fonction : 27

Nombre de Conseillers présents : 24

CALCUL DU QUORUM : $27 : 2 = 14$.

Le quorum est atteint avec 24 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal a été convoqué à la présente réunion le 8 octobre 2018.

Monsieur Claude URBAN, Adjoint au maire est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

54/2018 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUILLET 2018 :

Copie intégrale du procès-verbal de la réunion du 23 Juillet 2018 a été transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune observation n'a été formulée, aussi le procès-verbal a-t-il été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité (moins 4 abstentions : Mmes CANOT, FREIDIG, MALLO et AMANN).

55/2018 – AVENANT AU MARCHÉ SALLE POLYVALENTE DE GUNDERSHOFFEN :

Dans le cadre du marché de travaux de la salle polyvalente « Lot 20 : Sols Souples », il s'est avéré que certains travaux doivent être modifiés en effet initialement était prévu un linoléum qui sera remplacé par un parquet en chêne sur lambourdes (dojo). M. le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'avenant n° 1.

La plus-value de cette prestation s'élève à 14 237,25 € H.T.

Compte tenu de l'avenant, le montant du marché passera donc de 34 583,81 € H.T. (41 500,57 € TTC) à 48 821,06 € H.T. (58 585,27 € TTC) soit une augmentation de 41,17% par rapport au marché initial.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le même jour donne un avis favorable à cet avenant.

M. VOGT indique au Conseil un amortissement d'une durée comprise entre 7 ans et 7 ans et demi. Il indique par la même, que vu l'inflation il semble judicieux d'investir aujourd'hui pour un équipement de qualité. De plus, cet équipement permettra que la salle soit homologuée afin que la centaine de judokas affiliés puissent concourir dans les meilleures conditions.

Mme AMANN rajoute qu'un équipement de qualité peut permettre également l'adhésion de nouveaux membres.

Le Conseil Municipal,

- VU le projet d'avenant soumis,
- VU l'avis de la C.A.O. du 15 octobre 2018,
- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire,
- APRES avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

1. d'approuver l'avenant n°1 au marché conclu avec la Société MG2 Sols, pour la réalisation de travaux de remplacements – Sols Souples – lot n°20.

Cet avenant d'un montant de 14 237,25 € H.T. (17 084,70 € TTC) fera passer le marché de 34 583,81 € H.T. (41 500,57 TTC) à 48 821,06 € H.T. (58 585,27 €) soit une augmentation de 41,17% par rapport au marché initial.

2. d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant
3. de financer la dépense supplémentaire sur les crédits figurant à l'article 2313 du budget de l'exercice en cours.

56/2018 – DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION :

La Commune de Gundershoffen s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,

- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- D'autoriser la commune de Gundershoffen à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire, à signer la convention afférente.

57/2018 – CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE A GUNDERSHOFFEN PAR LE C.I.A.S. :

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place une nouvelle convention d'occupation de la salle polyvalente sis 12 rue d'Alsace par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la C.C.P.N. Une première convention avait été passée devant le Conseil le 5 décembre 2016.

M. le Maire soumet au Conseil le nouveau projet de convention et indique qu'une mise à disposition gratuite de la salle est prévue cette fois ci du 15 octobre 2018 au 27 juin 2019, il indique également que Mme ERHOLD Janine sera chargée du bon fonctionnement de cet ensemble.

Il y a lieu que le Conseil Municipal autorise à nouveau M. le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes du pays de Niederbronn-les-Bains.

Janine ERHOLD que cette fois ci il n'y a pas de nombre de séances définies afin de répondre à l'interrogation de M. URBAN.

Le Conseil municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire et de Mme ERHOLD, Adjointe ;
- APRES avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes du pays de Niederbronn-les-Bains ;
- De charger Mme ERHOLD, Adjointe des modalités pratiques de cette mise à disposition.

58/2018 – AMENAGEMENT DE L'EGLISE PROTESTANTE DE GUNDERSHOFFEN :

M. le Maire indique au Conseil municipal que la Mairie a été destinataire d'un courrier de Mme le Pasteur qui souhaite obtenir la permission de faire retirer les bancs afin de pouvoir agencer l'espace différemment.

Le Conseil municipal,

- APRES avoir entendu le rapport de M. le Maire ;

- APRES avoir longuement délibéré

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser Mme le Pasteur à aménager l'espace intérieur ;
- Néanmoins le Conseil insiste sur le fait que les bancs devront être stockés et conservés par les soins du Conseil paroissial ;
- Indique que le transport desdits bancs se fera par les soins et sous l'entière responsabilité du Conseil paroissial.

59/2018 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN : RAPPORT D'ACTIVITES 2017 SUR LES COMPETENCES ET LES REALISATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le rapport annuel 2017 sur les compétences et les réalisations de la Communauté de Communes est à la disposition des Conseillers Municipaux aux heures d'ouverture de la Mairie.

Aucune observation n'a été formulée, aussi le rapport annuel 2017 sur les compétences et les réalisations de la Communauté de Communes a-t-il été approuvé dans toute sa teneur à l'unanimité.

60/2018 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN LES BAINS :

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 juillet 2018 adressé aux membres du Conseil Municipal, ne soulève pas d'observations de leur part.

61/2018 – COMMUNICATION ET DIVERS :

- M. le Maire fait un point d'information sur le PLUI ;
- M. le maire a donné des éléments d'information sur la station d'épuration.

La séance est levée à 21h30.

Lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

- 54/2018 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 Juillet 2018 ;
- 55/2018 Avenant au Marché salle Polyvalente de Gundershoffen ;
- 56/2018 Diagnostic des R.P.S. - Demande de subvention ;
- 57/2018 Convention d'occupation de la salle Polyvalente à Gundershoffen par le CIAS ;
- 58/2018 Aménagement de l'église protestante de Gundershoffen ;
- 59/2018 Communauté de Communes de Niederbonn-les-Bains – Rapport d'activités 2017 ;
- 60/2018 Communauté de Communes de Niederbonn-les-Bains – Compte-rendu ;
- 61/2018 Communication et Divers.

**FEUILLET DE CLOTURE
Du 15 octobre 2018**

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Claude MUCKENSTURM	Maire	
Janine ERHOLD	Adjointe	
Claude URBAN	Adjoint	
Daniel BECK	Adjoint	
Jacques BURGER	Conseiller	
Daniel MUCKENSTURM	Maire-Délégué	
Claudine FREIDIG	Conseillère	
Michel KLEIN	Conseiller	
Jacqueline AMANN	Conseillère	
Georges MEYER	Maire-Délégué	
Francis EDER	Conseiller	
Hubert KRAEHN	Conseiller	
Brigitte ILTIS	Conseillère	
Corine SCHMITT	Conseillère	
Véronique STEPP	Conseillère	
Jacky LUX	Conseiller	
Anne-Catherine KAUTZMANN	Conseillère	
Christophe ENGEL	Conseiller	
Nathalie PETER	Conseillère	
Sylvia LEININGER	Conseillère	
Anne-Laure CANOT	Conseillère	
Anne BECKER	Conseillère	
Dany INGWEILER	Conseiller	
Lionel GABEL	Conseiller	
Caroline MALLO	Conseillère	
Stéphanie GRUNENWALD	Conseillère	
Victor VOGT	Conseiller	